

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL D'ORNEX

20 Novembre 2023

Nombre de conseillers en exercice : 27

Date de convocation du conseil municipal : Le 14 novembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt novembre, le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Cathy BIOLAY, première adjointe au Maire.

Présents : S. MANFRINI, M-C. ROCH, M. GIRIAT, M. GALLET, Michèle GALLET, D. GANNE, J-O. RABOT, M. GRENIER, C. BIOLAY, J. DIZERENS, A. BOUSSER, M. FOURNIER, Y. DUMAS, R. OTZENBERGER, J. DAZIN, W. DELAVENNE, V. KRYCK, L. JACQUEMET, A. NEUSSER, C. TOWNSEND, M. LAPTEVA, J-M. PALINIEWICZ, M. CHALENDAR

Absents excusés : G. MASRARI, O. GUICHARD, P. GUINOT, H. GRANGE

Procurations: O. GUICHARD à C. BIOLAY, G. MASRARI à M. CHALENDAR, P. GUINOT à J. DIZERENS

Assistaient : I. GOUDET, directrice générale des services, A. SANCHEZ, directeur général adjoint, E. RABOT adjointe administrative

La séance est ouverte à 19h30 sous la présidence de la première adjointe au Maire, Cathy BIOLAY.

S. MANFRINI est désignée en qualité de secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 16 octobre 2023

M. GALLET fait remarquer que la minute de silence observée suite à l'assassinat de D. BERNARD, professeur à Arras, n'est pas indiquée dans le procès-verbal.

C. BIOLAY indique que cette mention sera rajoutée au procès-verbal.

Le procès-verbal du conseil municipal du 16 octobre 2023 n'appelant pas d'autres remarques est adopté à l'unanimité des membres du conseil municipal.

1. Social – Convention de prêt du minibus au profit de l'association loisirs d'automne

Dans le cadre de sa politique sociale, la commune souhaite aider les personnes âgées isolées et dépendantes en leur permettant de bénéficier d'un transport en minibus pour profiter des manifestations mises en place par l'association loisirs d'automne.

La municipalité propose de prêter le minibus communal à l'association loisirs d'automne lorsqu'elle en aura besoin pour une sortie avec les aînés, en dehors de périodes de congés scolaires et en dehors des mercredis. Ce prêt se fera à titre gratuit, dans le respect du matériel.

Si à la date demandée le minibus est réservé pour un transport organisé par la Commune, notamment pour le transport de personnes âgées par le service social, pour les jeunes du sac 'ados ou les enfants de l'accueil de loisirs, la priorité sera donnée à la Commune.

M. GALLET fait remarquer, que lors de la mandature précédente, une réserve avait été émise contre le prêt des véhicules aux associations.

C. BIOLAY s'en souvient, mais indique que cette mesure vise à favoriser le transport des personnes âgées isolées uniquement.

J. DAZIN précise que cette décision intervient dans le cadre de la politique sociale de la collectivité.

M. GALLET estime que cette décision ouvre la boîte de Pandore, et s'inquiète des répercussions que cela va entraîner lorsque d'autres associations feront des demandes similaires. Quels sont les arguments que la collectivité devra avancer pour justifier la décision de ne pas prêter aux autres associations.

J. DAZIN rappelle que la collectivité a toujours refusé le prêt des véhicules à toutes les associations qui ont pu en faire la demande.

C. BIOLAY indique que cette convention a justement pour vocation de cadrer clairement les choses afin de protéger la collectivité contre les demandes qui pourraient advenir.

J. DAZIN fait savoir qu'elle est prête à répondre aux demandes des associations si cela se présente. Elle ajoute que l'association Loisirs d'automne a vocation à aider les personnes âgées en priorité.

J. DIZERENS demande quels seront les paramètres de conduite vérifiés par la collectivité avant le prêt du véhicule.

W. DELAVENNE indique qu'on pourrait rajouter dans la convention que le permis de conduire sera demandé et vérifié lors du prêt du véhicule. Il pense qu'il serait préférable de faire en sorte de toujours garder le même conducteur lorsque cela est possible. Cela permettra également de protéger la mécanique du moteur afin que la durée de vie du véhicule soit plus pérenne. Il ajoute que le conducteur doit être responsable.

C. BIOLAY propose qu'il soit également rajouté dans la convention que la collectivité vérifiera les permis de conduire avant le prêt du véhicule.

J. DIZERENS demande si ce sont les encadrants qui assureront la conduite du minibus.

J. DAZIN précise qu'une assurance est conclue entre les 2 parties et ajoute que seuls les membres de l'association conduiront le minibus. Elle pense qu'il faut aussi faire confiance aux gens.

M-C. ROCH complète que, pour l'association des Berges du Lion, le chauffeur sera essentiellement J-M. PALINIEWICZ, qui possède tous les types de permis de conduire.

J. DAZIN fait remarquer que l'association Loisirs d'automne a besoin de faire appel à la collectivité car les personnes ne se sentent pas en capacité de conduire seules.

A. NEUSSER demande combien de places sont disponibles dans le minibus communal.

W. DELAVENNE indique qu'il y a 9 places, au-delà il est nécessaire pour le conducteur d'avoir le permis transport en commun.

C. BIOLAY rappelle que le véhicule ne sera prêté que lorsque les services de la commune n'en auront pas l'utilité.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à la majorité de ses membres votants (1 opposition : M. GALLET, 1 abstention : R. OTZENBERGER) :

- **VALIDE** la convention ci-jointe avec l'association loisirs d'automne pour le prêt du minibus communal,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention

2. Social – Convention de prêt du minibus au profit de l’association des berges du Lion

Dans le cadre de sa politique sociale, la commune souhaite aider les personnes âgées isolées et dépendantes en leur permettant de bénéficier d’un transport en minibus pour profiter des manifestations mises en place par l’association des berges du Lion.

La municipalité propose de prêter le minibus communal à l’association Berges du Lion lorsqu’elle en aura besoin pour une sortie avec les aînés, en dehors de périodes de congés scolaires et en dehors des mercredis. Ce prêt se fera à titre gratuit, dans le respect du matériel.

Si à la date demandée le minibus est réservé pour un transport organisé par la Commune, notamment pour le transport de personnes âgées par le service social, pour les jeunes du sac ’ados ou les enfants de l’accueil de loisirs, la priorité sera donnée à la Commune.

J-M. PALINIEWICZ est d’accord pour servir de chauffeur lorsqu’il ne travaillera pas, mais attire l’attention des élus sur le fait qu’il ne sera pas toujours disponible.

C. BIOLAY demande à tous les conseillers municipaux s’ils ont les mêmes remarques que pour le point précédent.

Les conseillers municipaux lui confirment que oui.

A. BOUSSER souhaite s’assurer que les associations devront payer, eux-mêmes, les péages et le plein d’essence lors de l’utilisation du véhicule.

C. BIOLAY lui répond que oui, le véhicule sera prêté avec le plein et devra être rendu avec. Elle précise que les associations devront en avoir une utilisation occasionnelle.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à la majorité de ses membres votants (1 opposition : M. GALLET, 1 abstention : R. OTZENBERGER) :

- **VALIDE** la convention ci-jointe avec l’association des berges du Lion pour le prêt du minibus communal,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention

3. Marchés publics – Attribution du marché d’assistance à maîtrise d’ouvrage et maîtrise d’œuvre pour la vidéoprotection

Dans le cadre des travaux du projet de mise en place de caméras de vidéoprotection, la commune d’Ornex souhaite être accompagnée par un cabinet spécialisé qui s’appuiera sur un diagnostic fait par les services de la gendarmerie nationale et les besoins définis par la collectivité pour :

- établir une étude technique et financière du projet d’installation de 11 nouvelles caméras ;
- élaborer les pièces techniques du marché (CCTP, DPGF) ;
- Analyser les offres des entreprises ;
- Accompagner la commune pour le suivi des travaux ;
- Conseiller la commune sur la réception définitive des caméras et de leurs modalités d’exploitation.

Les sites retenus pour implanter les nouvelles caméras sont les suivants :

- Bougeries
- Collège / Gymnase
- Motel RD 1005
- Carrefour de Divonne
- Père Adam
- Rue des Fins

Deux entreprises ont été contactées pour présenter un devis pour cette prestation d'assistance à maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre pour la vidéoprotection.

1. LB CONSEIL
2. Techno Man

N° d'arrivée	Entreprises	Coût en euros HT	Coût en euros TTC
1	LB CONSEIL	12 100,00	14 520,00
2	TECHNO MAN	15 475,00	18 570,00

A. NEUSSER demande si les caméras fonctionnent également la nuit.

W. DELAVENNE lui répond que oui, car elles sont positionnées sur les routes départementales qui restent éclairées toutes les nuits, ainsi que sur la rue de Vessy pour sécuriser l'accès au collège international.

J. DAZIN demande pourquoi une caméra va être installée face à motel d'Ornex.

W. DELAVENNE lui répond qu'il s'agit d'une demande d'O. GUICHARD et des policiers municipaux pour permettre, notamment, un suivi des réquisitions des gendarmes concernant la RD 1005. Il précise qu'il y a actuellement 25 caméras au total sur toute la commune.

L. JACQUEMET demande sur quelles voies ces caméras sont positionnées.

W. DELAVENNE explique qu'elles se trouvent sur la RD 15, dite rue de Divonne, la RD78d, dite de Villard, la RD78g, dite rue de Moëns et la RD 1005, dite rue de Genève et rue de Gex.

J. DIZERENS s'interroge sur ce qui est demandé précisément au cabinet conseil.

W. DELAVENNE explique qu'il est demandé au cabinet conseil une étude sur les points de branchement, la connexion des caméras sur les terminaux vidéo dans le bureau de la police municipale, le calcul des travaux de génie civil à entreprendre ainsi que le coût de la location des fourreaux auprès d'Orange.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité de ses membres votants :

- **AUTORISE** le Maire à signer toutes les pièces, relatives au marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre pour la vidéo protection pour un montant total de 12 100,00 euros HT avec l'entreprise LB CONSEIL.
- **DIT** que la dépense est inscrite au budget primitif 2023

A. NEUSSER demande qui sera chargé de l'installation des caméras.

W. DELAVENNE explique que la commune a beaucoup travaillé avec l'entreprise Eiffage Énergie. En général il est fait appel à SPIE, Eiffage Énergie ou Bouygues. Un nouveau marché de travaux sera cependant relancé pour la pose de ces nouvelles caméras.

M. GRENIER demande si le devis intègre également la phase des travaux de déploiement, et quelle serait la conséquence, sur le devis, si, pour quelle que raison que ce soit, la collectivité n'allait pas au bout de l'installation des caméras.

W. DELAVENNE lui répond qu'il n'y a pas de raison de ne pas aller jusqu'à la pose des caméras car c'est une volonté du Maire.

4. Marchés publics – Attribution du marché de prestation de service de mise en valeur de l'identité communale

Vu la délibération du conseil municipal du 24 avril 2023 qui attribuait le marché de prestation de service de mise en valeur de l'identité communale La commune d'Ornex ;

Considérant que suite aux discussions avec le prestataire, il convient de délibérer à nouveau pour ajuster l'offre de Luth médiation ;

Vu l'avis de la commission MAPA du 10 novembre 2023

Dans le cadre de l'amorce du travail avec le cabinet, la municipalité a souhaité faire légèrement évoluer l'offre conformément au devis ci-joint.

Le montant de l'offre s'élève à 9 000 € HT, soit 10 800 € TTC au lieu de 8 300€ HT, soit 9 960€ TTC conformément à l'offre ci-jointe.

C. BIOLAY indique que le conseil municipal a validé, le 24 avril dernier, une délibération attribuant le marché de prestation de service de mise en valeur de l'identité communale à l'entreprise Luth Médiation. Suite à des discussions entre O. GUICHARD et le prestataire retenu, il convient d'ajuster le devis. Luth Médiation préconise de renforcer le travail d'analyse et d'accompagnement dans le but de travailler sur les lieux emblématiques de la commune, mais également sur son image. À l'issue de ce travail, la collectivité disposera d'une synthèse de préconisations et de priorisations d'actions pour enclencher la refonte de la communication, de l'identité signalétique et la charte événementielle. Le logo a pour l'instant été retiré du devis initial.

A. NEUSSER s'étonne que le devis soit plus élevé alors que la refonte du logo est reportée.

C. BIOLAY rappelle que des préconisations, non prévues initialement, ont été rajoutées. Elle ajoute que le logo de la commune sera retravaillé dans le futur, ce n'est pas une priorité à ce jour.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité de ses membres votants :

- **VALIDE** l'offre de Luth médiation pour un montant de 9 000 € HT, soit 10 800 € TTC
- **AUTORISE** le Maire à la signer
- **DIT** que le montant est prévu au BP 2023

5. Marchés publics – Contrat de déneigement de la voirie communale

La commune a lancé une consultation pour le déneigement de la voirie communale.

Ce marché de prestation de service a pour objet le déneigement des voies communales et privées ouvertes à la circulation publique des hameaux de Maconnex et Villard Tacon. Il comporte une part fixe liée aux frais de mise en place de l'astreinte et un taux horaire de déneigement.

Le prestataire vient en renfort des équipes du Centre Technique Municipal qui assure :

- l'ensemble des opérations de salage de la commune
- le déneigement des trottoirs et des cheminements mode doux de la commune
- le déneigement des voies communales et privées ouvertes à la circulation publique entre la Mairie et l'avenue de Vessy.

Un seul prestataire a répondu à la consultation. Il s'agit de l'entreprise LA FORCE DE LA NATURE, pour un montant 4 000 euros HT pour la part fixe forfaitaire et de 180 euros HT par heure de déneigement réalisée.

Le contrat est passé pour la période hivernale 2023/2024.

Ce prestataire travaille avec la commune depuis 2011, et donne satisfaction.

W. DELAVENNE rappelle que les 3 tracteurs communaux interviennent régulièrement pour le déneigement de la voirie, mais que cela n'est pas suffisant sur certaines journées.

A. NEUSSER demande ce que cela signifie 4000€ part fixe.

W. DELAVENNE explique qu'il s'agit de la mise à disposition du véhicule sur toute la saison de déneigement. Il ajoute, pour information, que le tracteur CASE a été acheté en 2005 pour un montant de 54 639€. C'est un investissement très important pour la collectivité. Il est préférable de faire appel à un prestataire ponctuellement pour aider les agents à assurer le déneigement des voiries. Le prestataire vient de Divonne, et intervient sur plusieurs communes alentour. W. DELAVENNE précise que, l'an prochain, le marché sera relancé car, cette année, le coût horaire d'intervention ainsi que la part fixe ont fortement augmenté.

M. GIRIAT demande quel est le pourcentage de la TVA.

C. BIOLAY lui répond qu'il est de 20%.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité de ses membres votants :

- **AUTORISE** Monsieur de Maire à signer le contrat de déneigement avec LA FORCE DE LA NATURE dans les conditions exposées ci-dessus.
- **DIT** que la dépense sera prévue au budget primitif de la commune

6. Marchés publics – Avenant n°2 au marché de nettoyage des locaux – Lot 1

Par délibération du conseil municipal du 28 novembre 2022, la commune a validé l'attribution du lot N°1 du marché de nettoyage des locaux à l'entreprise LA PROFESSIONNELLE DU NETTOYAGE (LPN), sous la forme d'un accord-cadre à bons de commande.

Cet accord cadre comprend l'entretien des locaux suivants :

- Mairie et Salle de la Courterée
- Ecole des Bois
- Ecole Arc-en-ciel
- Salle Lavergne
- Salle Plurivalente Arc-en -ciel

L'accord cadre prévoit un minimum de 50 000 euros HT annuel et un maximum de 90 000 euros HT annuel.

Une proposition d'avenant n°2 afin d'intégrer les prestations exceptionnelles suivantes au bordereau des prix unitaires du marché est présentée :

- Nettoyage du bloc sanitaires proche de la classe n°5 à l'école des Bois. La prestation de nettoyage se fait 4 jours par semaine.
- Nettoyage de la cuisine de la salle du Conseil municipal une fois par mois (le lendemain des séances du Conseil municipal).

Le chiffrage de ces prestations exceptionnelles s'élève à :

- 42 € HT par semaine d'intervention pour le nettoyage du bloc sanitaires proche de la classe n°5 à l'école des Bois ;
- 15,75 € HT par intervention pour le nettoyage mensuel de la cuisine de la salle du Conseil municipal.

M. GIRIAT demande à combien s'élève l'augmentation du marché.

C. BIOLAY lui répond que cela dépendra du nombre d'interventions effectuées, en fonction des tarifs présentés ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité de ses membres votants :

- **APPROUVE ET AUTORISE** le Maire à signer la proposition d'avenant n°2 au marché de nettoyage des locaux pour le lot n°1

7. Aménagement – Dénomination de la voirie dans la promotion immobilière Villa Angélica

Il appartient au Conseil municipal de choisir, par délibération, le nom à donner à la nouvelle voie créée dans le cadre de la Promotion immobilière VILLA ANGELICA

La dénomination des voies communales, et principalement celles à caractère de rue ou de place publique, sont laissées au libre choix du conseil municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même. Le numérotage des habitations constitue une mesure de police générale que le maire peut prescrire en application de l'article L 2213-28 du CGCT aux termes duquel « dans toutes les communes où l'opération est nécessaire, le numérotage des maisons est exécuté pour la première fois à la charge de la commune ».

L'entretien du numérotage est à la charge du propriétaire qui doit se conformer aux instructions ministérielles.

Il convient de mettre en place la numérotation métrique pour faciliter le repérage des logements, pour l'ensemble des services publics essentiellement par les services de secours. Ceci permettra également une meilleure localisation sur les GPS et aussi d'identifier clairement les adresses et de procéder à leur numérotation.

M. GIRIAT indique que la promotion immobilière Villa Angélica se situe sur l'ancienne parcelle Vannier, face à la rue des Eycherolles.

A. NEUSSER souhaite savoir ce que signifie le crés.

M. GIRIAT explique que ce terme désigne la pente en patois local.

C. BIOLAY ajoute que la commission aménagement a discuté longuement afin de trouver ce nom.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité de ses membres votants :

- **DÉNOMME** la voirie desservant la promotion immobilière, Villa ANGELICA sur les parcelles cadastrées AT 246 et 247 sis route de Genève, Impasse des Crés
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

8. Décisions prises par délégation du Maire

La première adjointe rend compte au Conseil Municipal des dépenses opérées dans le cadre de la délégation du Maire au titre de l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales. Ces dépenses sont arrêtées du 7 octobre au 12 novembre 2023.

Ce point est une information ne donnant pas lieu à vote.

Tiers	Objet	Compte	Montant H. T
LA BATISSE	CONVENTION ASSISTANCE DÉVELOPPEMENT DU JARDIN PARTAGÉ JUSQU'AU 30 JUIN 2024	611	2250
FRANCE NATURE	ANIMATION NOCTURE SUR LA BIODIVERSITÉ	611	700
EUROPTOURS	TRANSPORT DES ENFANTS ÉCOLE DES BOIS PRESTATION OCTOBRE	6245	3298,56
LES SERRES DU B	PLANTES POUR PLANTATIONS ESPACES VERTS	60628	2601,82
ALGECO	LOCATION VESTIAIRE ET BUREAU PROVISOIRE CTM OCTOBRE 2023	61358	1121,67
EUROPTOURS	TRAJETS DES ENFANTS ALSH MERCREDI OYONNAX	6245	703,1
GONTARD FORAZ	ALIMENTATION ÉLECTRIQUE SALLE DE RÉUNION MAIRIE SYSTÈME DE VISIOCONFÉRENCE TRAVAUX COMPLEMENTAIRES	21311	2404,26
TOTAL ENERGIES	GAZ ANNÉE 2023 ÉCOLE DES BOIS	60613	918,67
TOTAL ENERGIES	GAZ ANNÉE 2023 SALLE POLYVALENTE	60613	622,2
ITINERAIRES AVO	APPEL DEVANT LA CAA DE LYON DOSSIER BARBIER COMMUNE	6227	1560
GARRY	BINEUSE SARCLEUSE	2158	890
DIRECT FOURNITU	TRONCONNEUSE THERMIQUE ET DISQUE EN ACIDER SERVICE VOIRIE	2158	1555
BILLET FOURNIER	ARMOIRE DE SURETÉ POUR LES HUILES MÉCANIQUES POUR LE CTM	21848	897,16
REXEL	MISE AU NORMES ÉCLAIRAGE LED SALLE POLYVALENTE	21351	733,35
REXEL	MISE AU NORMES ÉCLAIRAGE LED SALLE POLYVALENTE	21351	889,12
REXEL	MISE AU NORMES ÉCLAIRAGE LED ÉCOLE DES BOIS	21351	1129,14
CRISTAL DISTRIB	SACS POUBELLE	60631	604,8
LA PROFESSIO-01	NETTOYAGE DES LOCAUX LOT 1 NETTOYAGE COURANT ET OCCASIONNEL SEPTEMBRE 2023	6283	5164,28
VERDET PAYSAGES	FOURNITURES ET MISE EN OEUVRE D'UNE CLOTURE RUE DES EYCHEROLLES	2128	4900
MAGNANT PERILLA	DOSSIER CESSION VOIRIE LOTISSEMENT CLOS SAINT BRICE	2112	540

GUILLEBERT	COLLECTEURS RÉCUPÉRATION EAU DE PLUIE JARDINS PARTAGÉS	2188	1895
EIFFAGE ENERGIE	AMELIORATION DU SYSTEME DE VIDEOPROTECTION SUR LA COMMUNE	21568	1192,96
GROUPE FORCES	FORMATION AGTS SERVICE TECHNIQUE CONDUITE CHARIOT MANUTENTION	6184	2430
ACRT TOTEM	TÉLÉPHONIE FIBRE OCTOBRE	6262	740,18
MICRO CENTER	ORDINATEURS POUR LES DIFFÉRENTS SERVICES ET LEURS SUPPORTS	21838	3978,5
CIDEM	DISQUES DURS EXTERNES RENFORCÉS	21838	1644
VISIO ASSAINISSEMENT	TRAVAUX NETTOYAGE RESEAU EAUX USÉES ET INSPECTION TÉLÉVISUELLE	615232	540
CIDEM	RENOUVELLEMENT LICENCE ADOBE	6156	1266
LAVERRIERE'	DÉBROUSSAILLEUSE STIHL FS411	2158	758,33
SHCB	FOURNITURE ET LIVRAISON REPAS RESTAURANTS SCOLAIRES SEPTEMBRE	611	1043,55
CSP CHABLAIS	BALAYAGE DES VOIES OCTOBRE	61351	1300
CIDEM	CONSOMMABLES COPIEUR MULTIFONCTIONS RICOH MAIRIE DU 1ER JUILLET AOUT 30 SEPTEMBRE 2023	6156	749,96
CIDEM	CONSOMMABLES COPIEUR MULTIFONCTIONS RICOH ÉCOLE DES BOIS DU 1ER JUILLET AU 30 SEPTEMBRE	6156	686,48
PAREDES	PRODUITS D'ENTRETIEN STOCK PREVU JUSQU'A JUILLET 2024	60631	2285,83
GIROD	PANNEAUX DE SIGNALISATION SUR TOUTE LA COMMUNE	2152	1872,18
EUROPTOURS	TRANSPORT DES ENFANTS ÉCOLE DES BOIS PRESTATION SEPTEMBRE	6245	4260,64
EUROPTOURS	SORTIE SCOLAIRES FESTIVAL 5 CONTINENTS ÉCOLE DES BOIS	6245	600
EUROPTOURS	SORTIE SCOLAIRES FESTIVAL 5 CONTINENTS ÉCOLE ARC EN CIEL	6245	600
LES MILLE ET UN	ANIMATIONS VÉLOS RIGOLOS FÊTE DE L'AUTOMNE	6232	1350
CC MAQUILLAGE	ANIMATIONS MAQUILLAGE FÊTE DE L'AUTOMNE	6232	629,5
SPIE SUD-EST	FOURNITURE ET POSE HAUT PARLEUR PPMS ÉCOLE ARC EN CIEL	615221	523,32
DOMBES HOTTES N	MAINTENANCE EXTRACTION HOTTES RESTAURANTS SCOLAIRES DES BOIS ET ARC- EN-CIEL ET SALLE LAVERGNE	6156	1381,97
LA COMPAGNIE DE	CARBURANT AOÛT	60622	524,5
CHEQUES DEJEUNE	Cotisation Chèque Déjeuner octobre 2023	multi	2746,8
CAPG	DÉPOTS EN DÉCHETERIE DU 1ER AVRIL AU 30 SEPTEMBRE 2023	6284	975,10

GRUPE MONITEUR	ANNONCE GAZETTE OFFRE D'EMPLOI SERVICES ADMINISTRATIFS	6231	1095
NATHAN	FOURNITURES SCOLAIRE ÉCOLE ARC EN CIEL PEDELABORDE CHARREL GUYON COMTET	6067	758,8
EQUIBONSENS	SPECTACLE ÉQUESTRE FÊTE DE L'AUTOMNE	6232	500
DESMAREZ SAS	ÉQUIPEMENT PM PORTATIFS TLK110 WAVE TWO WAY RADIO ABONNEMENT	2188	2116
DESMAREZ SAS	ÉQUIPEMENT PM PORTATIFS TLK110 WAVE TWO WAY RADIO	2188	2245,54
SR DAUPHINE SAV	VÉRIFICATION FONCTIONNELLE DU SYSTÈME DE SÉCURITE INCENDIE ÉCOLE ARC-EN-CIEL	6156	595,78
EIFFAGE ENERGIE	MAINTENANCE PRÉVENTIVE ET CURATIVE SYSTÈME DE VIDÉOPROTECTION ANNÉE 2023	6156	3588
DEKRA INDUSTRIA	VÉRIFICATION DES INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES PERMANENTES ANNÉE 2023	6156	1436,48
AIGA	MAINTENANCE LOGICIEL ENFANCE JUILLET A SEPTEMBRE 2023	6156	917,95
ALGECO	LOCATION VESTIAIRE ET BUREAU PROVISOIRE CTM SEPTEMBRE 2023	61358	1121,67
ALGECO	LOCATION ET TRANSPORT VESTIAIRE ET BUREAU PROVISOIRE CTM DU 14/08 AU 31/08/2023	61358	2126,97
DIRECT FOURNITU	CHAUFFAGE PORTATIF POUR LE CTM	2158	1101,89
EIFFAGE ROUTE C	MISE EN ACCESSIBILITÉ PMR ALLÉE PIÉTONNE RUE DU PERE ADAM	2315	2970,66
GIROD	PANNEAUX SIGNALIQUES DES RUES	2152	2214,88
NAUTILUX	HÉBERGEMENT ET MAINTENANCE LOGICIEL OPEN GST DU 23/09/2023 AU 22/09/2024	6156	2115,92
NAUTILUX	JOURNEE DE SUIVI DE PROJET LOGICIEL OPEN GST	611	1071
LIBRAIRIE DU CENTRE	FOURNITURES SCOLAIRE ECOLE DES BOIS F CORNU	6067	571,22
ACRT TOTEM	TÉLÉPHONIE FIBRE SEPTEMBRE	6262	739,75

M. GIRIAT souhaite savoir quand vont être enlevés les constructions modulaires au centre technique municipal.

W. DELAVENNE lui répond qu'ils seront rendus la semaine prochaine.

QUESTIONS DIVERSES

DÉCORATION FLORALE DU MONUMENT AUX MORTS POUR LA CÉRÉMONIE DU 11 NOVEMBRE

M. GALLET fait savoir que de nombreux habitants ont apprécié la décoration florale du monument aux morts ainsi que la croix posée à côté.

COMMISSION TRAVAUX

M. GALLET demande quand aura lieu la prochaine commission travaux.

W. DELAVENNE l'informe qu'elle se tiendra le mardi 28 novembre à 18h30.

CONSEIL MUNICIPAL DU 7 DÉCEMBRE

L. JACQUEMET s'excuse, par avance, pour son absence lors du conseil municipal du 7 décembre prochain.

STATIONNEMENT AUTOUR DE L'ÉGLISE

A. NEUSSER fait remarquer que plusieurs véhicules stationnent face au cimetière, au niveau du carrefour, sur la plateforme zébrée verte. Quelques riverains s'en plaignent. Le parking étant en travaux actuellement, les véhicules se stationnent devant les habitations, au niveau du virage.

W. DELAVENNE explique qu'il n'est pas interdit de se garer sur cet emplacement. Le problème rencontré est plutôt celui du fait du stationnement de camping-car autour de l'église. Avec les travaux des immeubles alentour, les riverains se stationnent comme ils le peuvent.

C. BIOLAY indique que la police municipale ira sur place, en journée, afin d'essayer de trouver une solution.

ÉVOLUTION DES PROJETS PARTICIPATIFS

M. CHALENDAR demande si les projets participatifs vont tous être mis en place d'ici la fin de l'année.

W. DELAVENNE explique que l'installation des plateformes de réparation de vélos est bien avancée. Concernant les cerisiers, les plantations sont commandées.

C. BIOLAY indique que le schéma du parcours de la piste est validé par la police municipale et la directrice de l'école Arc-en-ciel.

INAUGURATION DU PARC DES HÉRISONS

M. CHALENDAR demande si les modalités, pour l'inauguration du parc des Hérissons, entre les associations et la collectivité sont bien fixées. L'association APICY sollicite une réunion avec les élus.

M-C. ROCH lui répond qu'une date de réunion sera fixée d'ici une dizaine de jour afin de se rencontrer en début d'année 2024. Les services sont en train de s'en occuper.

M. CHALENDAR ajoute que l'association APICY est demandeur d'informations complémentaires.

INSTALLATION DE TOILETTES SÈCHES AU PARC DES HÉRISONS

M. CHALENDAR se désole que le projet d'installation de toilettes sèches au parc des Hérissons soit abandonné.

C. BIOLAY lui répond que le projet n'est pas caduc, les toilettes seront bien installées comme cela était initialement prévu.

W. DELAVENNE rajoute, concernant les toilettes sèches, que les devis sont assez impressionnants. La collectivité est à la recherche d'autres prestataires. Cette dépense sera inscrite au budget 2024.

M. CHALENDAR demande également si la parcours de course d'orientation sera installé pour l'inauguration.

I. GOUDET indique qu'en principe il devrait être installé avant l'inauguration du parc, c'est en tout cas la commande qui a été passée au prestataire.

MICROS SALLE DU CONSEIL

J.O RABOT demande si les micros de la salle du conseil municipal vont être réparés.

I. GOUDET explique que le prestataire, venant de Toulouse, doit intervenir sur site afin de trouver une solution au dysfonctionnement des micros. À terme, la question de la sonorisation de la salle va se poser.

R. OTZENBERGER demande s'il est envisagé d'installer le même système que celui de la salle de visioconférence.

I. GOUDET explique que ce ne sera pas le même système car la salle du conseil est bien trop grande pour ce genre d'installation. Lorsque la diffusion des séances du conseil municipal sera obligatoire sur les réseaux sociaux il faudra que la collectivité se pose la vraie question de la sonorisation de la salle, sachant que le coût devrait être assez élevé.

C. BIOLAY ajoute qu'actuellement les conseils municipaux devant se faire en présentiel une telle installation n'est pas nécessaire.

PROCHAINE COMMISSION ENVIRONNEMENT

M. GRENIER indique que la prochaine commission environnement aura lieu le mardi 21 novembre à 18h30.

PROCHAINES MANIFESTATIONS COMMUNALES

M-C. ROCH indique les prochaines manifestations communales :

- 2 décembre, le marché de Noël,
- 4 décembre, la réunion publique sur le collège d'Ornex,
- 10 décembre, le gouter des aînés à la salle Lavergne,
- 13 décembre, le Noël de la courte échelle,
- 17 décembre, le concert de clavecin et piano dans l'église, à 16h00, organisé par l'association Ici Ornex,
- 21 décembre la chorale à l'école des bois.

A. NEUSSER demande à L. JACQUEMET si un dépliant sur le concert de musique classique peut être transmis aux conseillers municipaux pour information.

CONSEIL MUNICIPAL EXCEPTIONNEL POUR DISSOLUTION DU SIVOM

C. BIOLAY annonce qu'un conseil municipal exceptionnel aura lieu le jeudi 7 décembre avec à l'ordre du jour la dissolution du SIVOM et la création du SIVU. La collectivité est dans l'obligation de proposer la délibération de la dissolution avant le 15 décembre. Ce conseil municipal sera court, mais il est important qu'il y ait le quorum des élus. La commune de Prévessin-Moëns tiendra ce même conseil municipal le 5 décembre, et la commune de Ferney-Voltaire délibérera sur la dissolution du SIVOM (uniquement), le 12 décembre. Des explications plus détaillées seront apportées lors de la séance du 7 décembre. Le SIVU a vocation à reprendre la dette du gymnase, qui ne sera plus portée par la collectivité. Son objet sera la construction et la gestion du gymnase.

SPL TERR'INNOV

M. CHALENDAR demande si Monsieur BOUVARD, représentant de la SPL Terr'Innov, sera présent lors que conseil municipal du 18 décembre prochain.

C. BIOLAY lui confirme sa présence, pour une présentation de la SPL.

La première adjointe au maire annonce que les prochaines séances du Conseil municipal auront lieu le jeudi 7 décembre et le lundi 18 décembre 2023.

La séance est levée à 20h25

La première adjointe au Maire
C. BIOLAY



La secrétaire de séance
S. MANFRINI

